

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2022

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	22	7

Le 07 avril 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 1^{er} avril 2022.

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 1^{er} avril 2022.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 22 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LOUVET	ISABELLE	X		
BETOUS	MARYSE	X			LE BLEIZ- CHATELAIN	CORINNE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA		X	MARYSE BETOUS	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	JEAN CHARLES PEUDEVIN	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
SAINT- AUBIN	ANNETTE	X			DECATOIRE	DAVID		X	MARIE CHRISTINE DELATTRE
JOUTEL	MARIE- THERESE	X			DUPERRON	ERIC	X		
PEUDEVIN	JEAN- CHARLES	X			MALLET	PASCAL		X	NATHALIE LUCAS
RIOULT	BERTRAND	X			CARABY	MARTINE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			VALEUX- VAN-HOVE	NATHALIE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	MARIE THERESE JOUTEL	LUCAS	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE- CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	ERIC DUPERRON
PETIT	OLIVIER		X	BRUNO GUILBERT					

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Vu :

- *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

Considérant la présentation de la création et des transformations de postes par le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création et les transformations de postes suivantes :

I. Au sein de la Direction Education, Enfance et Petite Enfance

- La transformation d'un poste de Puéricultrice de classe normale (PCN) à 1 ETP (35H) en Infirmier territorial en Soins Généraux (ISG) à 1 ETP (35H) afin de permettre le recrutement par voie de détachement d'un agent de la fonction publique hospitalière sur les missions de Directrice en charge de l'Education, l'Enfance et la Petite Enfance ;
- La transformation d'un poste d'Agent social (AS) à ETP (35H) en Agent social principal de 2^{ème} classe (ASP2C) afin de permettre le recrutement par voie de détachement d'un agent de la fonction publique hospitalière ;
- La création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de Classe normale (APCN) à 1 ETP (35H) en vue de l'évolution de la capacité d'accueil de la Structure Multi Accueil les 3 Pommes de 35 enfants à 40 enfants.

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Médico sociale	Puéricultrice classe normale (PCN)	1	Infirmier territorial en Soins Généraux (ISG)	1	transformation de poste : recrutement en cours détachement de la fonction publique hospitalière
Médico sociale	Agent social (AS)	1	Agent social principal 2ème classe (ASP2C)	1	transformation de poste : recrutement en cours détachement de la fonction publique hospitalière
Médico sociale			Auxiliaire de puériculture de Classe Normale (APCN)	1	recrutement

II. Au sein des Services Techniques

- La transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (ATP1C) à 1 ETP (35H) en Adjoint Technique (AT) à 1 ETP (35H) afin de permettre le recrutement d'un agent au sein de la maintenance.

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe (ATP1C)	1	Adjoint technique (AT)	1	recrutement après mutation d'un agent



Pour copie conforme au registre
Le 08 avril 2022

Le Maire,
Bruno GUILBERT